

AVANT PROJET DE LA POLITIQUE DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR DES MILEIUX NATURELS
DE MONTRÉAL

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ PAR
LES AMIS DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Montréal, le 19 avril 2004

Les «Amis de la Rivière-des-Prairies» se présentent

Nous sommes un regroupement de personnes, pour certaines résidentes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est, et pour d'autres, ce n'est pas le cas. De toute façon, lorsque qu'il s'agit d'environnement, une vue globale s'impose. la future Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels veut sûrement aller dans ce sens.

Aux Amis de la Rivière-des-Prairies, nous sommes d'abord préoccupés par la protection riveraine. Comme il est question, à l'avant-projet de la Politique, en quelque sorte de gestion par bassin versant à l'échelle de l'île, nous voyons là une occasion de s'assurer de la part de tous, résidents, commerces, institutions et industries, d'une conduite de l'ensemble des activités en amont qui soit respectueuse de l'environnement, c'est à dire réduire, voir éliminer toute pollution. Par ailleurs, dans ce cadre de responsabilité collective il faut impérativement conserver et protéger ce qu'il nous reste de zones humides! C'est pour cette raison, remontant le cours, que les Amis de la rivière ajoutent à leur liste ce que la Ville entend désigner comme étant des écoterritoires dans l'est de l'île.

Avant propos

Le territoire que comprend l'arrondissement présente à nos yeux, en tant que regroupement mais aussi, simples citoyens, des points de grand intérêt écologique. L'est de l'île de Montréal c'est bien connu a souffert par le passé et souffre encore de sous-développement de conscience écologique. On n'a qu'à se rappeler, il y a quelques années, ce projet de méga incinérateur que certains s'obstinaient à promouvoir; encore aujourd'hui, donnons en exemple que cette usine d'équarrissage, Lomex... Nous voulons

exprimer nos préoccupations concernant les trois sites suivants : celui du ruisseau De Montigny, des rives-mêmes de la rivière des Prairies et de la trame verte de l'est.

Si le projet de raccordement au réseau de Trans Québec Maritime de Gaz Métro est mentionné dans ce mémoire, c'est dû au fait que n'eût été de l'intervention d'un de nos membres lors de la soirée d'information tenue le 6 de ce mois, au centre communautaire de Rivière-des-Prairies, le sujet aurait été ignoré. À notre avis, l'impact sera ressenti sur le territoire que comprend la trame de l'est. Il y a présentement, sur cette question, de la part d'individus et d'organismes, demande d'une audience auprès du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement.

La coulée verte du ruisseau De Montigny

Voici un cas où la qualité de l'eau est plutôt variable, la cause principale étant, à la tête du ruisseau, le lac de rétention Anjou où se déversent des eaux fluviales de toute provenance. Pourquoi ne pas relier par canalisation ce lac avec le nouveau bassin de rétention Charles-Renard non loin de là? S'il s'avérerait qu'il y ait achoppement entre les arrondissements, la proposition pourrait venir de la part d'organismes comme le nôtre, ou bien même de la part de simples citoyens qui le réclameraient, si seulement ils étaient bien informés...

Le périmètre du lac de rétention, pourrait par la suite être entièrement aménagé avec de la végétation qui prendrait entièrement en charge l'épuration de l'eau; favorisant ainsi un habitat aquatique amélioré qui se traduirait à court terme par le retour d'autres espèces de poisson. L'implantation d'habitats fauniques, pour l'herpétofaune par exemple, en l'occurrence des hibernacles artificiels pour couleuvres, pourrait même être envisagée, alors que d'autres, grenouilles, petits mammifères, etc., coloniseraient naturellement l'endroit.

Pourquoi ne pas aussi implanter aussi des arbres et des arbustes pour attirer une plus grande quantité d'oiseaux? Sinon, avec la proximité de l'autoroute 25 (des audiences publiques seront bien nécessaires), eh bien, en absence de toute faune ailée, étrangement, tout deviendra comme dans un désert de silence entouré du bruit de la circulation motorisée. L'endroit pourrait être un véritable petit paradis, comme une plus value...si la prise de conscience citoyenne et la volonté politique sont de la partie. Ces quelques suggestions devraient être rajoutées à la liste des mesures de mitigation dans le rapport d'étude d'impact du prolongement de l'autoroute 25.

Et pour clore sur ce sujet du ruisseau De Montigny, voici le carnet d'un ornithologue, au dit ruisseau, en date du 14 avril 2003 :

Étourneau	100+	Moineau	1	Harle couronné	2
Pluvier kildir	1	Mésange	8	Goéland cercle	100+
Merle d'Amérique	20	Junco	3	Pigeon	4
Bruant hudsonien	15	Chardonneret	8	Roselin familial	16
Pic flamboyant	3	Carouge	50+	Bruant à gorge blanche	3
Pic mineur	2	Cardinal rouge	4		
Crécelle	3	Vacher à tête brune	12		
Tourterelle	16	Grand héron	2		
Canard colvert	24	Bruant chanteur	20+		
Canard branchu	2	Corneille	14		
Fuligule à collier	1	Buse pattue	1		
Goéland marin	2	Canard d'Amérique	2		

Au même carnet, quelques jours avant, soit le 10 avril, à l'Île Lapierre :

Une pygargue à tête blanche (l'aigle à tête chauve), (espèce désignée vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées et vulnérables) et une buse à épaulettes (catégorie préoccupante selon la Loi sur les espèces en péril).

Selon l'avant-projet de la Politique il est question d'inclure les îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné (l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny) dans le Plan directeur du Parc régional du Ruisseau De Montigny. Autrement dit, le Plan directeur deviendrait ce qu'il est convenu d'appeler la coulée verte du ruisseau De Montigny?

Parfois les ornithologues appellent l'archipel que forment ces îles «Borocoga», nom exotique s'il y en a un, formé des deux premières lettres de chaque nom d'île et en remplaçant le nom de Lapierre par coco, vous avez bien entendu! Un pic à tête rouge (magnifique oiseau au corps blanc et noir), espèce à protéger, s'y est posé il y a quelques années. Aussi appelé l'île d'argent, d'après le nom de son propriétaire, un certain Dargensio, et aussi pour une autre raison dont je vous fait part au chapitre suivant.

L'île Lapierre est reliée à la rive par un pont de béton. Confidences d'une connaissance biologiste de son état, il y a peut-être quinze ou vingt ans de ça, un certain ministre à Ottawa aurait intervenu en faveur du propriétaire pour y construire des résidences de luxe; élément corroborant cette thèse : une bonne portion de la rive nord de l'île est bétonnée. Mais le bon sens reprenant le dessus (tout l'archipel est en zone de plaine inondable), tout échouât.

Ajoutée à ce qui précède la perspective du pont de la 25, à un jet de pierre de l'archipel, son île à Dargensio ne vaut peut-être pas, à toute fin pratique, si cher que ça? Une occasion pour donation avec avantages fiscaux ou acquisition grâce à des programmes conçus pour cela. Les Amis de la rivière pourraient poser leur candidature. Le temps est grandement venu pour que les gens puissent enfin profiter de ce capital de beauté, s'y promenant dans les sentiers ou bien s'instruisant en participant à des activités d'interprétation.

Parmi les trois autres îles, dont nous croyons que les îles Boutin et Rochon sont de propriété privée, l'île Gagné, partiellement privée, avec sa grande prairie humide, pourrait être accessible par petit bateau aux visiteurs en quête de belles découvertes et de dépaysante tranquillité. Cependant, l'île reste pour une bonne moitié de sa superficie inondée jusqu'à mi-juin ou bien début juillet. Et aussi, faudrait-il élaborer soigneusement un programme en regard des cycles biologiques, entre autres ceux de la sauvagine et autres oiseaux de rivage et aquatiques.

Dans le rapport d'étude d'impact du prolongement de l'autoroute 25, à la page 2-40, dans le secteur des îles, sont répertoriées, entre autres plantes désignées, l'Arisème dragon (espèce menacée), et le Rubanier rameux (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable). L'Esturgeon jaune (espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable) utilise les eaux calmes de ces îles comme site d'alimentation. Ce poisson est l'hôte de la moule Obovarie olivâtre (catégorie préoccupante) à son stade larvaire, nommée ainsi selon le Comité sur les espèces en péril du Canada (COSEPAC), Enfin, il est fort probable, à un moment ou à l'autre de son cycle, que l'Alose savoureuse (espèce menacée), un poisson anadrome, s'y trouve.

Plusieurs (réflexion même entendue sur les ondes) pensent qu'une étude d'impact commandée ne peut et ne sera jamais tout à fait indépendante. Dans le cadre des éventuelles demandes d'une audience concernant ce projet de prolongement de l'autoroute 25, nous croyons utile et même fondamental que soient complétés les inventaires par rapport à la coulée verte du ruisseau De Montigny.

Les rives de la Rivière-des-Prairies

Un gros problème avec la protection riveraine dans notre arrondissement c'est qu'on y fait beaucoup de remblayage, soit pour agrandir les terrains de maisons déjà existantes soit, les terrains de maisons en construction. Plus souvent qu'autrement, étant coincés entre la rivière et le boulevard Gouin, la profondeur de ces terrains n'est pas très considérable. Les interventions permises dans la rive par le règlement de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sont énumérées à l'article 3.1 (Les mesures relatives aux rives). Dans cette liste on n'y trouve nullement l'activité de remblayage.

L'article 2.1 de ce règlement (La ligne des hautes eaux) fixe le point à partir duquel le calcul de la largeur de la bande de protection se fait. Cette bande, article 2.2 (La rive), est de 10 mètres lorsque la pente du talus est inférieur ou égale à trente degrés, et à 15 mètres lorsque cette pente est de plus de trente degrés. Dans le règlement d'urbanisme de l'arrondissement, à ce chapitre, n'est inscrit que 10 mètres, alors que bien souvent la pente de la rive a plus de trente degrés. Dans le guide de la Politique de protection des rives, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on retrouve textuellement ceci : La mise en œuvre des mesures et des objectifs présents dans la Politique s'effectue d'abord par l'intégration de celle-ci dans les schémas, puis, **par conformité**, dans le règlement d'urbanisme de chaque municipalité.

Ailleurs dans le règlement de la Politique, article 3.1, en a et en b, est spécifié qu'une bande minimale de 5 mètres devra obligatoirement être conservée et maintenue à l'état naturel. Ce que nous constatons là, tant qu'à nous, entre en contradiction avec ce qui se retrouve à l'article 2.2, où il est plutôt question de 10 ou bien 15 mètres. A-t-on agi de sorte à y laisser délibérément une imprécision, ou bien, ce qu'on entendrait par ce «5 mètres» serait, par exemple, défense de couper un arbre...afin d'avoir pleine vue sur la rivière...? Il serait donc défendu de remblayer dans la portion restante des 5 ou 10 mètres. Nous préférons croire que la deuxième proposition soit la bonne.

En écho à cet imbroglio, le sous-ministre Baril affirmait ceci dans un article au journal le Devoir, daté du 19 mars 2004 : «Le ministère (l'Environnement) entend réviser totalement les règles de protection des rives pour les sortir du borbier réglementaire actuel. Seulement 28 MRC ont intégré à leur schéma d'aménagement les normes de protection riveraines alors que **la loi les oblige** toutes à le faire»...

Cela ressemble à un manque de transparence, ou quoi d'autre, de la part des autorités de l'ex-CUM, mais non, de la nouvelle ville ou bien des arrondissements, n'est-ce pas? Un seul règlement pour toute l'île, dans une perspective globale et d'efficacité, développement durable oblige, ne serait-il pas plus souhaitable, et plus en accord avec

une politique municipale de protection des milieux naturels? Poser la question c'est y répondre.

Une recommandation est faite ici : celle de s'atteler sans plus tarder à renaturaliser le plus possible les rives, partout autour de l'île. Il serait bien agréable d'apercevoir encore près de nos berges la si discrète Tortue géographique (espèce vulnérable), ainsi que de retrouver l'Arisème dragon (espèce menacée), une plante, à l'île Haynes, qui y profitait autrefois... Nous pourrions débiter par ces six cas où les murs de soutènement sont en mauvais état, décrits à la page 15 de «l'Étude environnetale sur la protection et la renaturalisation des berges d'un secteur est de la rivière-des-Prairies».

La trame verte de l'est

Qu'une brève mention sur le ruisseau Pinel dans le texte de l'avant-projet de la Politique. Loin d'être un cours d'eau intermittent, donc soumis à la protection au sens légal de ses rives; ce ruisseau prend sa source dans le secteur compris entre le boulevard Henri Bourassa au nord, le boulevard Saint Jean Baptiste à l'est, le boulevard Maurice Duplessis au sud et le boulevard Rivière-des-Prairies à l'ouest. Cette zone, autrefois riche en zones humides, a été depuis amplement remblayée en vue de future développement. Le prometteur serait un certain DeLucas.

Par contre, il faut souligner que monsieur Hodder, responsable de l'avant-projet de la Politique, a parlé du ruisseau, lors de la soirée d'information, à peu près en ces termes : Une bande riveraine réglementaire, malgré tous ces travaux de remblayage, a été préservée; et qu'une proposition pourrait être faite au prometteur afin d'élargir cette bande. Nous, de notre part, suggérons la création (au frais du prometteur) d'une bande verte aménagée, avec un sentier discret sur une rive et de l'ensemencement et des plantations sur l'autre. Pour assurer un débit convenable, il faudrait également faire quelques travaux dans la partie supérieure du ruisseau afin que l'eau ne se disperse pas, comme c'est présentement le cas.

Plus en aval, dans le secteur occupé par des résidences, on constate un véritable dépotoir. Tout un travail de sensibilisation à faire à l'horizon! Certains terrains empiètent dangereusement dans la rive, au risque de s'y s'écrouler à tout moment. Les propriétaires privés doivent aussi respecter les normes de la Politique de protection des rives, monsieur Hodder a semblé dire le contraire. L'endroit où se jette le ruisseau, dans la rivière-des-Prairies, est un pseudo parc (tentative d'aménagement), donc à peu près inconnu; le travail de parachèvement pourrait être le point de départ d'un véritable plan de valorisation de la rivière; avec le secteur de l'île Haynes qui possède déjà un pont piétonnier.

Il est nécessaire, à nos yeux, de définir le plus tôt possible les limites géographiques de cet écoterritoire, afin d'avoir une base de discussion sérieuse entre toutes les parties sur les points d'intérêt à retenir ou ceux qui ne le seront pas finalement. À ce titre, il nous paraît inconcevable de laisser de côté le dossier du ruisseau Pinel, ou de lui accorder qu'une importance relative.

Une autre préoccupation est celle du projet de raccordement par gazoduc de la compagnie Gaz Métro. Étant au cœur de la trame de l'est, il faut que dans les plus brefs délais que soient étudiées toutes les facettes de ce nouveau projet, comme l'aspect sécurité pour les résidents, ainsi que celui du respect de l'intégrité écologique des lieux, ce que semble impliquer l'avant-projet de la Politique dans son énoncé. D'autre part, nous avons eu vent que des personnes et organismes demandent une audience sur ce dernier projet.

Il faudrait aussi repasser en revue toute la question de la coulée Groulx afin de s'assurer d'un débit d'eau suffisant, d'un succès entier s'il y avait encore un projet de relocalisation d'une espèce susceptible d'être désignée comme celui d'une population de couleuvres brunes, etc.

Mot de la fin

Il nous semble restrictif, du moins le résultat aurait cette tendance à plus ou moins long terme, de ne pas œuvrer de concert avec la ZIP Jacques-Cartier qui a pourtant comme mandat prioritaire celui de travailler au retour d'une bonne qualité d'eau en rive pour tout le secteur. Harmonisation, développement durable, a-t-on au moins informé les autorités municipales de Laval ou bien celles des villes de la rive sud? Aussi, nous désirons avoir l'équivalent d'un pouvoir décisionnel et non simplement faire partie de comités de suivi, comme écrit dans l'énoncé de l'avant-projet de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, et je cite : «des comités de suivi regroupant des groupes environnementaux et des citoyens pourraient être mis sur pied par des comités techniques.»

Édouard Raymond
Pour Les Amis de la rivière-des-Prairies